

Direction de l'Action sociale de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction des Actions Familiales et Éducatives
Direction des Finances et des Achats

2016 DASES 92G Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3,

Vu le projet de délibération en date des 13, 14 et 15 juin 2016 de Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental relatif au compte administratif et au compte de gestion des établissements départementaux pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI au nom de la 4^{ème} commission et Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : le compte administratif pour 2015 des établissements départementaux est arrêté conformément aux indications suivantes :

I Section d'investissement :

Dépenses :	
Mandats émis	13 937 444 ,18€
- mandats émis annulés	17 111,21€
= dépenses nettes	13 920 332,97€
Recettes :	
Titres émis	16 111 672,03€
- titres annulés	0,00 €
= recettes nettes	16 111 672,03€
+ Excédent de l'exercice 2014	11 128 855,96 €
= Total recettes 2015	27 240 527,99€

Excédent cumulé de recettes à la clôture de l'exercice 2015 après retrait des dépenses nettes :
+ 13 320 195,02 €.

(Identiques aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris).

II Section d'exploitation

Dépenses		En euros
I^{er} groupe	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	7 406 381 ,07
Chapitre 60	Achats	4 650 650,96
Compte 611	Prestations de service	981 846,65
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	121 069,24
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	129 794 ,03
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	104 365 ,66
Compte 628	Divers	1 418 654,53
II^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	47 251 416,92
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	77 626,20
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 933,34
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	952 718,83
Chapitre 64	Charges de personnel	46 217 138,55
III^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	9 199 142,76
Compte 612	Redevance de crédit-bail	0,00
Compte 613	Locations	607 586,60
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	59 279,55
Compte 615	Entretien et réparations	1 188 081,51
Compte 616	Primes d'assurance	76 889,73
Compte 617	Études et recherches	4 882,88
Compte 618	Divers	922 950,53
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	12 954,58
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	72 415,80
Compte 637	Impôts et autres taxes	8 268,12
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 305 490,17
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 321 775,48
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 618 567,81
Total dépenses classe 6		63 856 940,75
Reprises de résultat		
Excédent reporté		3 614 319,73
Total recettes		63 189 060,55

(Identiques aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris).

Article 2 : Le résultat de la section d'exploitation propre à l'exercice 2015 est déficitaire de - 667 880,20 euros. Le résultat cumulé intégrant les reprises de résultat représente un excédent de 2 946 439,53 €, il viendra s'inscrire en déduction des charges d'exploitation des exercices 2016 et suivants.

Article 3 : Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 2015 effectuées pour le compte de ces établissements, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion, résultats conformes au compte administratif faisant l'objet de l'article 1er de la présente délibération.

Article 4 : Les montants inscrits aux chapitres 20 (1 400 364,69€) et 21 (10 201 126,64€) de la section d'investissement de la délibération et les pièces annexes du Budget supplémentaire 2015 sont erronés. Ces documents comportent une erreur de saisie constatée au chapitre 20, augmenté de 1 750 € et au chapitre 21, diminué de 1 750 €. La section d'investissement du BS 2015 est rectifiée comment suit :

I Section d'investissement		
Dépenses		En €
Classe 1	Comptes de capitaux	39 378,70
Compte 10	Dotations, fonds divers et réserves	39 378,70
Classe 2	Comptes d'immobilisations	25 140 444,63
Compte 20	Immobilisations incorporelles	1 398 614,69
Compte 21	Immobilisations corporelles	10 202 876,64
Compte 22	Immobilisations reçues en affectation	10 273 917,67
Compte 23	Immobilisations en cours	3 180 474,24
Compte 27	Autres immobilisations financières	84 561,39
	Total	25 179 823,33
	Recettes	25 179 823,33

Cet état est conforme au compte de gestion 2015 et aux montants saisis dans les flux budgétaires informatiques. Il n'y a pas d'incidence sur le montant total voté de la section d'investissement.

Article 5 : Les écritures en régularisation en cours sur les restitutions de cautions versées en compte 275 sur les exercices antérieurs ou en cours ont fait l'objet d'une dépense de 31 215,62 € en compte 1064 et d'une recette identique au compte 275.